

Association **P**romotion **R**echerche **E**nvironnement **S**anté publique

association APRES
29 rue G Péri 59171 HORNAING
06 88 05 31 30
cordonnier1.paul@orange.fr
www.apres59.fr

à
Monsieur DELANNOY
Président
**Communauté de Communes Cœur
d'Ostrevent**
Avenue du Bois
59287 LEWARDE

Objet : Appel pour une véritable pratique d'évaluation et de gestion de la qualité de l'Air
Nos réf : PC/KM/2021/010

Hornaing, le 13 décembre 2021

Monsieur le Président,

Début 2021, CCCO et APRES se sont engagés dans une réflexion sur la qualité environnementale et sanitaire de l'air dans les écoles.

Dans ce cadre une étude sur la qualité de l'air est demandée à ATMO dans 2 écoles. En avril, Atmo propose, à la CCCO le financement d'une étude sur certains indicateurs.

En Mai, APRES adresse par mail à la CCCO et à ATMO, une série de questions portant sur les raisons du choix des indicateurs sélectionnés. Des échanges et discussions avec la CCCO ont lieu. Aucune réponse d'ATMO.

Le 10 Novembre, est enfin organisée par la CCCO une réunion de discussion: « rencontre Coeur d'Ostrevent - Atmo- Apres ».

Trois médecins représentent APRES (Dr Cordonnier Paul, Dr Simonot Brigitte, Dr Simonot Michel). Ils habitent dans la CCCO, y ont exercé et ils ont une longue expérience en santé publique et environnementale.

Lors de cette réunion, M Patris - président d'ATMO Hauts de France, membre du bureau d'ATMO France et membre du Conseil national de l'air- refuse de répondre à nos interrogations sur les indicateurs choisis par ATMO - APRES n'est pas membres d'ATMO donc pas interlocuteur légitime. Statutairement ATMO ne répond sur l'étude qu'à la CCCO financeur de l'étude.

M Cardot, responsable du service Environnement Cadre de vie de la CCCO, lit le mail d' APRES donc les questions posées. M Paris campe sur ses positions. Au bout de 2 heures de rencontre il n'y aura pas de réponse ni à APRES ni à la CCCO.

L'appel

La pollution de l'air est la principale menace environnementale pour la santé dans notre bassin de vie.

Dans l'Union Européenne, la mauvaise qualité de l'air provoque environ 400 000 décès prématurés et jusqu'à 940 milliards d'euros de coûts de santé par an.

Santé Publique France estime que 48 000 décès prématurés par an sont dus à la pollution de l'air et que les particules PM2.5 (inférieures à 2.5 micromètres) seraient responsables en France sur la période 2016-2019 de 7% de la mortalité totale annuelle.

Des études récentes ont montré que les enfants sont particulièrement exposés car leurs poumons, leur cœur, leur cerveau, leurs systèmes immunitaires et nerveux sont encore en développement. Leur santé est peut être affectée durant la grossesse, avec des conséquences à vie.

Il faut rappeler à ce propos les carences de l'état, la France ayant été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air. De même le conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, a condamné la France à payer 10 millions d'euros à plusieurs organisations environnementales, pour n'avoir pas pris de mesures suffisantes contre la pollution de l'air.

Alors que l'OMS recommande pour les particules **PM2.5** une concentration annuelle de 5 µg/m³, et pour le dioxyde d'azote **NO₂** de 10 µg/m³, ATMO et l'Etat qualifient de *bonne qualité* un air qui contient des PM2.5 jusque 10 µg/m³ et **NO₂** jusque 40 µg/m³ !

Il est temps de mettre en place une *surveillance fiable* de la qualité de l'air, fondée sur des *indicateurs pertinents*, accompagnée d'une *information crédible*.

Nous ne tolérons plus ces pratiques d'ATMO (et de la plupart des organismes institutionnels de surveillance et de régulation) qui consiste à refuser aux citoyens d'intervenir dans les études qui les concernent. Au cours des dernières années, les décideurs institutionnels nationaux et locaux ont freiné l'action, ignorant nos nombreux appels.

Nous devons voir s'exprimer une véritable volonté politique de démocratiser les pratiques de surveillance de la qualité de l'air et atteindre des normes véritablement protectrices de la santé. D'autre part, cette volonté politique doit prendre en compte les graves conséquences de la dégradation de la qualité de l'air sur la santé et mettre en place sans tarder des mesures de protection de la population notamment des enfants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la santé publique et environnementale.

Pour le bureau d'APRES
Dr Paul Cordonnier
Président d'APRES